

Directives pour la prise en charge des frais liées aux chambres individuelles lors des CE et CM

Situation de départ

Swiss Paralympic organise et finance les participations des sportifs* para suisses aux Jeux paralympiques, aux Championnats du monde et d'Europe. Pendant ces événements, Swiss Paralympic applique la stratégie de la chambre double.

Exceptions et organisations

Les directives suivantes doivent être respectées:

- Le besoin des athlètes* et/ou du membre du staff pour une chambre individuelle est annoncé à SPC/FAKO lors de l'annonce des CE/CM.
- Clarification par SPC avec le logement (entre autres contingent de chambres, coûts). Information du SPC aux athlètes*/au staff et à la FAKO.
- Les conditions d'utilisation d'une chambre individuelle sont définitivement confirmées par l'athlète*/le staff à SPC (engagement de prise en charge des frais) ou refusées (engagement de chambre double).
- Le jour de la sélection, SPC/FAKO détermine définitivement l'attribution des chambres en collaboration avec l'entraîneur national*.
- Des modifications de dernière minute sont possibles. L'intérêt général de la délégation est toujours prioritaire.

Frais

Tous les frais liés au besoin personnel d'une chambre individuelle seront facturés à l'athlète*/au staff concerné.

Ittigen, le 19 novembre 2024

Commission du sport (FAKO)
Swiss Paralympic